

Entreprises

Publié le 19/11/2022

Accompagnement à la création d'entreprise

Vous souhaitez créer une entreprise, mais vous ne savez pas par où commencer ? Il existe de nombreux types d'accompagnements à la création d'une entreprise qui vous aideront à comprendre les différentes étapes.

Vous souhaitez vous lancer dans une activité commerciale

Accompagnement et témoignages sur la création

Les **chambres du commerce et de l'industrie (CCI)** vous proposent un [guide d'accompagnement à la création de votre entreprise](#) dans lequel vous pouvez trouver toutes les étapes clés de la création.

Les CCI proposent des [vidéos](#) dans lesquelles des entrepreneurs racontent leur expérience de création et parlent de l'accompagnement proposé par les CCI.

Les CCI vous proposent un accompagnement à la création de votre entreprise. Cet accompagnement se fait sur les points suivants :

Élaboration de votre business model

[Étude de marché](#)

Mise en place d'un plan de financement

Construction du [business plan](#)

Réalisation des formalités finales

Où s'adresser ?

[Chambre de commerce et d'industrie \(CCI\)](#)

BpiFrance met à votre disposition un simulateur vous permettant de trouver un grand nombre d'offres d'aides à la création disponibles autour de vous.

- [Trouver un accompagnement adapté à la création de votre entreprise](#)

Stages et formations à la création

Stages proposés par les communes et régions

Pour vous aider dans votre création d'entreprise, de nombreuses communes et régions vous proposent des stages pour la création ou la reprise d'une entreprise.

Où s'adresser ?

[Mairie](#)

Où s'adresser ?

[Conseil régional](#)

Le but de ces formations est de vous donner un certain nombre d'informations clés et vous aider à affiner votre projet.

De manière générale, pour bénéficier de l'une de ces formations, il est important d'avoir déjà un projet de création et d'être en recherche d'une consolidation de vos compétences entrepreneuriales.

Ces stages ne sont pas obligatoires.

Formations proposées par les CCI

Les CCI proposent des [formations](#) pour apprendre à créer une entreprise. Par exemple, 5 jours pour entreprendre , qui sont des formations payantes ouvertes à tout type d'entrepreneur.

Formations pour les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail (anciennement Pôle emploi) et aux jeunes n'ayant pas le bac

Vous pouvez retrouver sur le site de France Travail (anciennement Pôle emploi) une [liste de plusieurs centaines de formations gratuites](#) dispensées partout en France à destination des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail (anciennement Pôle emploi) et aux jeunes n'ayant pas le bac.

Vous souhaitez vous lancer dans une activité artisanale

Accompagnement personnalisé, séminaires et témoignages

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) vous proposent un accompagnement personnalisé pour la création de votre entreprise.

Il est important que vous vous rapprochiez de la CMA dont vous dépendez pour avoir accès aux offres d'accompagnement.

Elles proposent aussi des séminaires en ligne gratuits sur la création d'entreprise et peuvent mettre à disposition des témoignages d'entrepreneurs.

Où s'adresser ?

Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA)

Stages et formations à la création

Stages proposés par les communes et régions

Pour vous aider dans votre création d'entreprise, de nombreuses communes et régions vous proposent des stages pour la création ou la reprise d'une entreprise.

Où s'adresser ?

Mairie

Où s'adresser ?

Conseil régional

Le but de ces formations est de vous donner un certain nombre d'informations clés et vous aider à affiner votre projet.

De manière générale pour accéder à l'une de ces formations, il est important d'avoir déjà un projet de création et d'être en recherche d'une consolidation de vos compétences entrepreneuriales.

Formations proposées par les CMA

Les CMA peuvent elles aussi proposer des formations pour apprendre à créer une entreprise.

Il faut vous rapprocher de la CMA dont vous dépendez pour découvrir les offres de formations qu'elle propose.

- Formations proposées par les CMA

Les CMA proposent aussi des stages d'initiation à la gestion et des stages de préparation à l'installation.

Formations pour les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail (anciennement Pôle emploi) et aux jeunes n'ayant pas le bac

Vous pouvez retrouver sur le site de France Travail (anciennement Pôle emploi) une liste de plusieurs centaines de formations gratuites dispensées partout en France à destination des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail (anciennement Pôle emploi) et aux jeunes n'ayant pas le bac.

À savoir

ces stages et formations ne sont pas obligatoires.

Vous souhaitez vous lancer dans une activité agricole

Stages proposés par les communes et régions

Pour vous aider dans votre création d'entreprise, de nombreuses communes et régions vous proposent des stages pour la création ou la reprise d'une entreprise.

Où s'adresser ?

Mairie

Où s'adresser ?

Conseil régional

Formations proposées par les chambres d'agriculture

Les chambres de l'agriculture proposent des formations pour vous aider à vous installer.

Ces formations ont pour objectif de vous aider à acquérir les compétences entrepreneuriales dont vous avez besoin et de construire ou consolider votre projet de création.

Elles sont ouvertes à toutes les personnes ayant un projet de création d'entreprise agricole et se présentent sous la forme de plusieurs petits modules de formations.

Vous pouvez également passer par le site Point d'accueil installation (PAI), dédié à la création d'entreprise agricole et qui propose un dispositif d'accompagnement national :

- Préparez votre projet d'installation en agriculture

Formations pour les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail (anciennement Pôle emploi) et aux jeunes n'ayant pas le bac

Vous pouvez retrouver sur le site de France Travail (anciennement Pôle emploi) une liste de plusieurs centaines de formations gratuites dispensées partout en France à destination des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail (anciennement Pôle emploi) et aux jeunes n'ayant pas le bac.

À savoir

ces formations ne sont pas obligatoires. En revanche, pour s'installer en agriculture, une capacité professionnelle ou une expérience agricole (VAE) sont nécessaires.

Vous souhaitez vous lancer dans une activité libérale

Faire appel à l'Union nationale des professions libérales (UNAPL)

L'UNAPL met à disposition un [guide pour s'installer en profession libérale](#). Il a pour objectif de vous informer sur les premières formalités et démarches à accomplir lors de la création de votre entreprise, mais aussi sur le statut social et fiscal à adopter ou encore la protection sociale.

Vous pouvez vous renseigner auprès de l'UNAPL dont vous dépendez pour découvrir les offres d'accompagnement qu'elle propose pour la création de votre entreprise.

Où s'adresser ?

[Union nationale des professions libérales \(UNAPL\)](#)

Formations pour les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail (anciennement Pôle emploi) et aux jeunes n'ayant pas le bac

Vous pouvez retrouver sur le site de France Travail (anciennement Pôle emploi) une [liste de plusieurs centaines de formations gratuites](#) dispensées partout en France à destination des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail (anciennement Pôle emploi) et aux jeunes n'ayant pas le bac.

Et aussi...

- [Création d'entreprise : êtes-vous fait pour créer et gérer une entreprise ?](#)

Pour en savoir plus

- [Quels réseaux professionnels peuvent vous aider à préparer votre projet ?](#)
Source : Bpifrance Création
- [Junior entreprises](#)
Source : Junior entreprises
- [Création d'entreprise : témoignages d'entrepreneurs](#)
Source : CCI France
- [Trouver le bon réseau selon ses besoins \(Infographie\)](#)
Source : Bpifrance Création
- [Accompagnement à la création et reprise d'entreprise dans les régions](#)
Source : Bpifrance

Services en ligne

- [Place des réseaux : annuaires des clubs d'entrepreneurs et dirigeants](#)
Outil de recherche
- [Trouver un accompagnement adapté à la création de votre entreprise](#)
Téléservice



VILLE DE
Châtillon

Hôtel de Ville

Horaires : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h

Jeudi : 13h30 à 19h — Samedi : de 8h30 à 13h30

Adresse : 1, place de la Libération, 92320 Châtillon

Tél. : [01 42 31 81 81](tel:0142318181)